

1. Identité:





## DOSSIER D'INSCRIPTION - FORMATION CQP INSTRUCTEUR FITNESS

#### I. INFORMATIONS PERSONNELLES

o Les deux

o Cours Collectifs

**Musculation Personal trainer** 

o Non	n de famille :					
o Prér	nom :					
	e de naissance : e de naissance :	Age :				
	esse:	Code postal :				
o Télé	phone :	•••••				
o <b>E-m</b>	ail :					
o <b>Nat</b> i	o Nationalité:					
II. PARCOURS SPOR	TIF					
1. Expérience	dans le domaine sportif :					
Activités sportives pratiquées (type et durée) :						
Clubs/associations fréquentés :						
2. Diplômes de	éjà obtenus dans le domaine spo	rtif (si applicable) :				
o Intit	tulé :					
o Ann	ée d'obtention :					
o <b>Éta</b> l	olissement :	•••••				
III. CHOIX DE LA FOI	RMATION					
•	ORIZON souhaité : QP INSTRUCTEUR FITNESS	3. Date test d'entrée en formation MPT : Rayez la mention inutile				
2. Option(s) s inutile	souhaitée(s) : rayez la mention	o <b>17-10-2025</b>				
	ours collectifs	o <b>27-10-2025</b>				
	sculation Personal Trainer	4. Date test d'entrée en formation CC :				
	s deux	○ Courant mars				
5. Avez-vous d		ormation CQP IF ? Rayez la mention inutile				
o NON	N					
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	uelle option avez-vous validé : <i>Ra</i> A GRILLE DES Prérequis DANS VO					







#### IV. DOCUMENTS À TRANSMETTRE

- 1. Pièces administratives :
  - Photocopie Recto/Verso Carte d'identité ou Carte de séjour valide en couleurs
- 2. Documents relatifs au parcours sportif:
  - Curriculum Vitae et lettre de motivation
- 3. Documents médicaux :
  - Un certificat médical de <u>non-contre-indication à la pratique et l'encadrement à la pratique du</u> Fitness en cours collectifs et/ou de la musculation ci-joint
- 4. Autres documents:
  - o Titre ou diplôme de secourisme : Être titulaire d'un certificat validant une formation initiale ou continue relative à l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoven » ou d'une formation

#### V. F

		équivalente à celui-ci.	a a une formation
	0	Fournir le bulletin de casier judiciaire n°3 vierge	
	0	Grille des prérequis à l'entrée en formation si vous avez déjà validé vos tests d'ent	rée
	0	Vérifier que votre casier judiciaire est vierge sur le bulletin n°2 cela pourrait compr certification et le suivi de votre formation Ce motif de rupture NE DONNERA EN AUCUN CAS UN REMBOURSEMENT DE LA FO	
V. FINA	NCEME	NT ET SITUATION	
1.	Mode d	e financement : rayez la mention inutile	
	0	CPF	
	0	FRANCE TRAVAIL	
	0	PASS SUD REGION	
	0	AUTO-FINANCEMENT	
	0	TRANSITION PRO	
	0	AUTRE (précisez):	
2.	Situatio	n actuelle : rayez la mention inutile	
	0	En activité	
	0	En reconversion professionnelle	
	0	Sans activité	
	0	Autre (précisez) :	
3.	Avez-vo	us besoin d'aménagements spécifiques ou des adaptations pour :	
	0	Les tests d'entrée	
	0	La formation	
	0	Les certifications	
VI. DÉC	CLARATIO	ON ET SIGNATURE	
		,, atteste que les informatio actes et complètes.	ns fournies dans ce
Date:	••••••	Signature :	







#### **VII. DOCUMENT A SIGNER**



Liberté Égalité Fraternité Délégation régionale

La jeunesse, à l'engagement

Et aux sports

# LES OBLIGATIONS D'HONORABILITE ET DE DECLARATION DES STAGIAIRES EN FORMATION DANS LES METIERS DE L'ANIMATION ET DU SPORT

#### **I.** Dans l'animation

Nul ne peut exercer de fonctions auprès des mineurs en « Accueil Collectif de Mineurs (ACM) » :

- 1 / S'il a fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour un des délits mentionnés à l'article L.133-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) :
- « Nul ne peut exploiter ni diriger l'un quelconque des établissements, services ou lieux de vie et d'accueil régis par le présent code, y exercer quelque fonction que ce soit, ou être agrée au titre des dispositions du présent code, s'il a été condamné définitivement pour crime ou à une peine d'au moins deux mois d'emprisonnement sans sursis pour les délits prévus :
  - Des atteintes à la personne;
  - Des atteintes à l'intégrité physique ou psychique de la personne ;De la mise en danger de la personne ;
  - Des atteintes aux libertés de la personne;
  - Des atteintes à la dignité de la personne. »
- 2 / S'il a fait l'objet d'une mesure administrative d'interdiction d'exercer ou de suspension d'exercice (article L.227-10 du CASF).

Dès lors que vous participez à un accueil de mineurs, l'administration procède à la vérification de votre casier judiciaire B2 (via l'application de télé- déclaration d'ACM).

NB : Le bulletin n°2 peut être délivré aux dirigeant.e.s des organismes de droit public ou de droit privé qui exercent une activité culturelle, éducative ou sociale auprès des publics fragilisés.

### II. Dans le sport

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais <u>tous</u> soumis à **l'obligation** de déclaration quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SDJES) de leur lieu principal d'activité article R. 212-87 du code du sport par la voie électronique via <a href="https://eaps.sports.gouv.fr">https://eaps.sports.gouv.fr</a> ou <a href="https://eaps.sports.gouv.fr">https://eaps.sports.gouv.fr</a> ou <a href="https://déclaration-educateur.sports.gouv.fr">https://eaps.sports.gouv.fr</a>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'article A. 212-176 du code du sport. Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'article L. 212-9 du code du sport, en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n° 2).







Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

#### III. La démarche d'effacement

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge.

La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs. Elle peut par exemple être justifiée par un projet professionnel, un casier judiciaire vierge étant indispensable pour l'exercice de certains métiers.

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation,	
NOM, prénom :	
Fait àLe	
Signature:	







#### **VIII. CONTACT DE L'ORGANISME DE FORMATION**

Nom de l'organisme : HORIZON

Adresse: 700 Avenue Jules Grec,06600 Antibes

• Téléphone : 04.92.95.10.00

• Email: contact@horizon-formation.fr

Site web: <u>horizon-formation.fr/cqp-instructeur-fitness</u>

#### Instructions pour l'envoi du dossier :

- 1. Veuillez compléter ce dossier en remplissant tous les champs demandés.
- 2. Déposez le dossier complet avec tous les documents requis :
  - o Au centre de formation Horizon : 700 Avenue Jules Grec, 06600Antibes
  - o Ou par e-mail (format PDF) à : contact@horizon-formation.fr
- 3. Assurez-vous de respecter les dates limites d'inscription : le 13 octobre 2025 ou le 3 novembre 2025 pour ceux qui auraient déjà obtenu les prérequis à l'entrée en formation.